

## AUTORISATION DE MANIFESTATION NAUTIQUE 2021

MANIFESTATION : Escale UICN - WWF  
 PORT(s) CONCERNE(s) : Vieux-Port (darse Mucem)

Fiche n° : 2072

Il s'agit d'accueillir dans le cadre de l'UICN, le navire du WWF, le Blue Panda. Le navire fait office de laboratoire de connaissances, d'innovation et de mobilisation flottant et normé pour l'ensemble de la mer Méditerranée. Le WWF prévoit une escale pour son navire à Marseille, du 31/08 (soir) au 13/09 (matin) 2021.

### ESPACES DEMANDES

A terre : 2 barnums de 3m\*3m = 18m<sup>2</sup>  
 A flot : 1 poste à flot de 26\*6,2 = 161,2m<sup>2</sup> dans la darse du Mucem du 31/08 (soir) au 13/09 (matin)

ORGANISATEUR : WWF  
 WWF France  
 35-37 rue Baudin 93310 Le Pré  
 Saint-Gervais  
 Contact : Thomas HASSID  
 Fonction : Coordinateur des activités  
 Téléphone : 06 63 31 23 02  
 Email : [lhassid.externe@wwf.fr](mailto:lhassid.externe@wwf.fr)  
 N° dossier OE :  
 Date saisine : 19/07/2021

DECISION 2020 : Sans objet

### AVIS TECHNIQUE

Technique ; capacité d'accueil et d'occupation : Favorable  
 observation : Sous réserve de paiement des taxes portuaires

*sous réserve des validations hygiène et sécurité à la charge de l'organisateur (commission de sécurité, attestations bureaux de contrôle, pompiers, etc.) ainsi que des mesures sanitaires (COVID-19)*

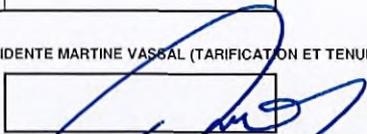
Préconisation tarifaire : Manifestation non commerciale soutenue par la Métropole

### ESTIMATION DES REDEVANCES PORTUAIRES (Délibération du 17/12/20)

MONTANT PLEIN TARIF 2 742,81 €

ABATTEMENT - POSTES A FLOT	
80% évènements qui participent au rayonnement du territoire	
85% manifestations nautiques non commerciales organisées par des associations à but non lucratif soutenues par la Métropole	1 667,26 €
ABATTEMENTS - TERRE-PLEINS	
50% évènements qui participent au rayonnement du territoire	
85% évènements à caractère non commercial	-
95% évènements organisés par une association à but non lucratif soutenue par la Métropole	742,26 €
ABATTEMENTS - PLAN D'EAU	
25% évènements qui participent au rayonnement du territoire	
50% manifestations liées à la compétence nautisme de la Métropole	
85% manifestations nautiques non commerciales organisées par des associations à but non lucratif soutenues par la Métropole	

*Choix de la Tarification à cocher*

<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #ffff00;">AVIS FAVORABLE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	AVIS FAVORABLE		OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #ffff00;">PLEIN TARIF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">MANIFESTATION NON COMMERCIALE</td> <td style="text-align: right;">2 742,81 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">MANIFESTATION NON COMMERCIALE</td> <td style="text-align: right;">333,29 € <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	PLEIN TARIF		MANIFESTATION NON COMMERCIALE	2 742,81 €	MANIFESTATION NON COMMERCIALE	333,29 € <input checked="" type="checkbox"/>
AVIS FAVORABLE													
OUI	NON												
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
PLEIN TARIF													
MANIFESTATION NON COMMERCIALE	2 742,81 €												
MANIFESTATION NON COMMERCIALE	333,29 € <input checked="" type="checkbox"/>												
AUTORISATION DE LA PRÉSIDENTE MARTINE VASSAL (TARIFICATION ET TENUE DE LA MANIFESTATION)													
signature : 	observation : <input style="width: 100%;" type="text"/>												

**NB :** Dans un souci d'efficacité et pour limiter les échanges,  
 1) Circuit de validation normalisé : pour les manifestations qui ont lieu dans un délai supérieur à 6 semaines quand une simple décision est suffisante et un délai de 3 mois lorsqu'une délibération spécifique est nécessaire.  
 2) En cas d'urgence (délai inférieur à ceux mentionnés ci-dessus) la fiche de manifestation est donnée pour information à la DGS et à la Dcom et transmise directement aux cabinets.  
 3) si la direction des ports propose l'application du **plein tarif** et que cette proposition ne fait l'objet d'aucune modification dans un délai d'un mois, la proposition de plein tarif sera considérée comme acceptée et une facture correspondant au montant proposé sera adressée à l'organisateur.  
 4) si la proposition de **remise** de la direction des ports ne fait l'objet d'aucun retour dans un délai d'un mois, la proposition de remise sera considérée comme rejetée et une facture correspondant à la tarification sans remise sera adressée à l'organisateur.